

---

**Conseil d'administration  
du Centre de services scolaire  
Marguerite-Bourgeoys**

**Séance extraordinaire  
27 FÉVRIER 2024  
À 18H45**

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le 27 février 2024 à 18 h 45.

Sont présents :

Anne Hortense Ebena  
Caroline Trudel  
Christian Ruel  
Dalia Ramy, vice-présidente  
Frédéric l'Hérault (à distance)  
Ghislain Laporte  
Jean-Denis Constantin  
Jean-Philippe Blanchette, président  
Jérôme Pépin

Michel Turcotte  
Naouel Magherbi  
Romain Nanta  
Yu Cai Tian

Tous membres du Conseil d'administration formant  
quorum

Sont absentes :

Marie-Claude Vigneault  
Chantal Barhoum, membre du personnel d'encadrement

Participent également à la séance : Paul St-Onge, Directeur général par intérim  
Me Marie-Josée Villeneuve, Secrétaire générale et DGA

Sont également présents :

Alain Lavoie, DGA  
Danielle Roberge, DGA (à distance)  
Éric Lauzon, DGA  
Stéphanie Lapointe, DGA  
Me Marie-Hélène Lambert, directrice SAJC et secrétaire  
générale adjointe  
Najia Belhachemi, régisseuse SAJC

---

## Ouverture de la séance

Après avoir vérifié la conformité de la procédure de convocation et le quorum, M. Jean-Philippe Blanchette déclare la séance ouverte.

## Adoption de l'ordre du jour

CA23/24-02-042

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU

### 3. ...

### 4. SERVICES ÉDUCATIFS

### 5. SERVICES ADMINISTRATIFS

- 5.1 Ressources humaines
- 5.2 Ressources financières
- 5.3 Ressources informatiques
- 5.4 Ressources matérielles
- 5.5 Gestion contractuelle et approvisionnements
- 5.6 Organisation scolaire
  - 5.6.1 Centre de formation professionnelle des métiers de la santé, école Félix-Leclerc et école John-F.-Kennedy – Modification des actes d'établissement – Adoption
  - 5.6.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2025-2028 et liste des écoles et des centres – Adoption pour consultation
- 5.7 Transport
- 5.8 Affaires juridiques et corporatives

### 6. SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

### 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 8. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

## 9. GÉNÉRALITÉ

## 10. QUESTIONS DIVERSES

## 11. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

### PROPOSITION ADOPTÉE.

#### 5.6.1 Centre de formation professionnelle des métiers de la santé, école Félix-Leclerc et école John-F.-Kennedy – Modification des actes d'établissement – Adoption

CA23/24-02-043

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement modifié du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé (projet)
- C) Acte d'établissement modifié de l'école Félix-Leclerc (projet)
- D) Acte d'établissement modifié de l'école John-F.-Kennedy (projet)
- E) Synthèse des avis reçus
- F) Avis reçus
- G) Résolution CA23/24-12-031

**ATTENDU QUE** les articles 39 et 100 de la *Loi sur l'instruction publique* édictent que l'école ou le centre est établi par le centre de services scolaire et que *l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ou du centre et l'ordre d'enseignement offert* ;

**ATTENDU QUE** les articles 79, 110.1 et 193 de la *Loi sur l'instruction publique* édictent que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès des Conseils d'établissement et du Comité de parents ;

**ATTENDU QUE**, par la résolution CA23/24-12-031, le Conseil d'administration a adopté pour consultation auprès du Comité de parents, du Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé, du Conseil d'établissement de l'école Félix-Leclerc, du Conseil d'établissement de l'école John-F.-Kennedy et, exceptionnellement, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les modifications

aux actes d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé et des écoles Félix-Leclerc et John-F.-Kennedy ;

**ATTENDU QUE** les avis émis des instances consultées sont favorables ;

**ATTENDU** la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire et du Transport scolaire ainsi que la Direction générale ;

**Il est résolu à l'unanimité :**

D'adopter les modifications aux actes d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé et des écoles Félix-Leclerc et John-F.-Kennedy pour entrer en vigueur le 28 février, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

### **5.6.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2025-2028 et liste des écoles et des centres – Adoption pour consultation**

M. le président mentionne que nous attendons encore des réponses du Ministère, les mentions ont été faites en conséquence dans le document.

*18h52 arrivée de Caroline Trudel*

Les membres posent plusieurs questions de précision quant au PTRDI présenté.

**CA23/24-02-044**

**ATTENDU QUE** l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* édicte que le Centre de services scolaire doit adopter, chaque année, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) et la liste des écoles et des centres, après consultation auprès des villes concernées et de la communauté métropolitaine de Montréal ;

**ATTENDU QUE** l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique* édicte que le Comité de parents doit être consulté sur le PTRDI et la liste des écoles et des centres ;

**ATTENDU** par ailleurs que l'article 272.5 de la *Loi sur l'instruction publique* édicte que le centre de services scolaire doit également transmettre son projet de planification des besoins d'espace à chaque municipalité locale dont le territoire comprend le secteur délimité par celui-ci et

également à toute municipalité locale dont une partie du territoire est susceptible d'être desservie par l'école ou le centre qui y est projeté ainsi qu'à chaque municipalité régionale de comté sur le territoire de laquelle est située une municipalité locale visée par le présent article ;

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, dans un souci d'optimiser les consultations auprès des instances concernées, a pris la décision d'inclure la planification des besoins des espaces et les données relatives aux prévisions de la clientèle à même le PTRDI ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif de gestion sera également consulté considérant la nature du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles ;

**ATTENDU** la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire et du Transport scolaire ainsi que de la Direction générale ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification ;

**Il est résolu à l'unanimité :**

D'adopter, aux fins de consultation auprès du Comité consultatif de gestion, du Comité de parents, des villes concernées et de la communauté métropolitaine de Montréal, le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028 et la liste des écoles et des centres du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réitéré ;

De fixer la période de consultation du 28 février au 26 avril 2024

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h08.

---

Secrétaire générale

---

Président